

partenaires Vélooptimiste



L'achat du cycle ou de l'équipement éligible doit se faire auprès d'un **revendeur-distributeur situé dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole** de Strasbourg, et dépositaire de la marque « **Partenaire Vélooptimiste** ».

dépôt de votre demande

par internet :

aides.strasbourg.eu



A privilégier pour faciliter le traitement de votre dossier !



Retrouvez sur strasbourg.eu/a-velo rubrique « Aides à l'achat » :

- le détail des vélos et équipements **éligibles** à l'aide
- la liste des points de vente « **Partenaires Vélooptimistes** »
- les **modalités de demande et d'attribution** de l'aide

Vous ne trouvez pas de réponse correspondant à votre besoin, contactez l'agence du climat

Tél : 03 69 24 82 82



Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

À partir du 1^{er} avril 2023

Face à l'**urgence climatique** et aux **enjeux de santé publique en matière de qualité de l'air**, le vélo à assistance électrique constitue un moyen pertinent pour faire évoluer nos modes de déplacement au quotidien.

Pour cela mais également pour répondre au **droit à la mobilité** pour toutes et tous, l'Eurométropole de Strasbourg propose un dispositif d'**aide financière** pour l'achat d'un **vélo à assistance électrique (VAE)**, d'un **vélo cargo à assistance électrique (VCE)**, ou encore pour la **motorisation d'un vélo classique**.



montants des aides

- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf à vocation urbaine

Revenu fiscal de référence par part	Montant de la subvention*
Inférieur ou égal à 6 358 €	500€
Entre 6 359 et 14 089 €	400€
Entre 14 090 à 22 983 €	300€
Supérieur ou égal à 22 984 €	Pas d'aide

*L'aide est plafonnée à 50% du montant TTC de votre VAE et peut donc être modulée.

- Pour l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique neuf **500€** sans critère de ressources (biporteur, triporteur, vélo rallongé, tricycle)
- Pour la motorisation d'un vélo classique neuf ou d'occasion. **150€** avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 22 983 €
> Sont exclus du dispositif d'aide les vélos utilisant une batterie au plomb, les vélos tout terrain (VTT), ou les vélos dits « speed bike » pouvant dépasser les 25 km/h.

Aide versée après l'acquisition du vélo ou de l'équipement sur présentation de l'ensemble des justificatifs requis.

- Aide mobilisable 1 fois par personne et pour 1 équipement pour une durée de 5 ans.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le véhicule ayant bénéficié de cette aide sur une période de 3 ans.
- Aide cumulable avec d'autres aides et proposées notamment par certaines communes (renseignement auprès de votre mairie) ou encore avec le bonus vélo mis en place par l'État. Renseignez-vous avant d'envoyer votre demande.

conditions générales

- Habiter dans l'une des **33 communes de l'Eurométropole** de Strasbourg (résidence principale)
- Avoir **plus de 18 ans**
- Avoir effectué son achat auprès d'un **partenaire distributeur-réparateur Vélooptimiste** agréé (liste à consulter sur strasbourg.eu/a-velo)
- **Déposer la demande d'aide dans les 3 mois** suivants l'achat



Quel que soit l'équipement, votre vélo doit être marqué !